



Qui doit assurer mon hangar mon assur habitation ou mon assur pro

Par **pognant**, le **13/09/2011** à **10:32**

Bonjour,

Je possède une maison avec un hangar attenant a la maison de 400m² dans lequel nous entreposons le materiel de société de mon mari, notre maison est couvert par l assurance habitation qui elle ne couvre pas le hangar car on y entrepose du materiel pro et que c est à l assurance qui couvre le materiel prod qui doit nous assurer les murs, et notre assurance pro nous dis que vu qu on est propriétaire des murs que c est a notre assurance habitation de nous assurer le hangar.

A qui incombe vraiment la charge de nous assurer le hangar??

Merci par avance de votre reponse

Par **aie mac**, le **13/09/2011** à **18:54**

bonjour

[citation]A qui incombe vraiment la charge de nous assurer le hangar??

[/citation]

à l'un **et** à l'autre.

au propriétaire pour (au moins) les dommages occasionnés pour lesquels le locataire

exonérerait sa responsabilité;
au locataire pour les cas où sa responsabilité serait engagée, en dehors d'en assurer le contenu.

mais rien n'empêche que ce soit le seul locataire qui assure les locaux, avec une clause d'agissement pour le compte du propriétaire, comme cela se fait couramment dans ce domaine, en particulier quand bailleur et locataire sont physiquement les mêmes personnes (via SCI, le plus souvent)